



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 mars 2019

Date de la convocation : 19 mars 2019

Nombre de délégués

- en exercice : 28

- présents : 23

votants : 25

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes d'Abloux de Saint-Gilles, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents : Joël ANFREVILLE, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Serge BÉGON, Marcel BOURGOIN, Jean BOUTET, Christian BREC, Stéphane CALARD, Alain CAILLÈRE, Daniel CHÈZE, Christine DEJOIE, Martine GARCIA, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Daniel LAFORET, Laurent LAROCHE, Michel LÉON, Gérard MAYAUD, Jean-Claude NOGRETTE, Alain OVAN, Jean-Christophe PLANTUREUX, Gilles TOUZET, James VALLET.

Pouvoirs : Suzanne MARCHAND à Laurent LAROCHE, Alain NEVIÈRE à Daniel LAFORET.

Absents : Serge LAMBERT, Laurent ROULLET, Corinne SOULAS, Michel VIOLET (représenté par Alain CAILLÈRE).

Membres suppléants présents : Bertrand BAILLARGEAT, Jean-Paul BUGEAUD, Jacqueline LAROCHE, Monique PETOLON, Chantal RANNOU, Jeannine RICHARD, Hugues RIZET.

Absents : Pascal TORTIGET.

Ordre du jour :

- 1- Nomination d'un secrétaire de séance ;
- 2- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2019 ;
- 3- Fonds de concours : attribution aux communes de Bélâbre, Mouhet et Tilly ;
- 4- Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour les travaux d'éclairage public ;
- 5- Convention de partenariat avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans pour les visites guidées 2019 ;
- 6- Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur ;
- 7- Adhésion à l'Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault ;
- 8- Approbation des comptes de gestions 2018, dressés par le Trésorier de Le Blanc, des budgets principal et annexe ;
- 9- Approbation des comptes administratifs 2018 des budgets principal et annexe ;
- 10- Affectations des résultats des budgets principal et annexe ;
- 11- Vote des taux d'impositions (TH – TFB – TFNB – CFE et Gemapi) ;
- 12- Vote des subventions communautaires aux associations ;
- 13- Vote du budget principal 2019 ;
- 14- Vote du budget annexe « locations commerciales » 2019 ;
- 15- Questions diverses ;
- 16- Informations diverses.

1 - Secrétaire de séance : Jacqueline LAROCHE.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2019

Au sujet du Contrat de Ruralité, deux nouveaux projets seront rajoutés : le réaménagement du plan d'eau de Bélâbre et la réhabilitation de la maison Margot à Saint-Benoît-du-Sault.

Seules les communes de Bélâbre, Chaillac, Lignac, Mouhet, Prissac, Roussines, Saint-Hilaire Sur Benaize et Saint-Benoît-du-Sault, signataires du Contrat de Ruralité doivent délibérer pour l'intégration de ces deux nouveaux projets. Sophie BAZIN envoie un modèle de délibération.

Complément d'information concernant les travaux pour la connexion Internet du camping de Puylagorge à Lignac. Montant des travaux 20 000 € = 6 000 € par le PNR, 4 000 € par le RIP36, 2 000 € par la propriétaire et 8 000 € par la CdC. La CdC sera maître d'ouvrage. Les montants des participations devront être confirmés avant le lancement des travaux.

Le procès-verbal de la réunion du 26 février 2019 à Saint-Benoît-du-Sault est approuvé à l'unanimité.

3 – Fonds de concours : attribution aux communes de Bélâbre, Mouhet et Tilly

* Commune de Bélâbre pour la réalisation des travaux de restauration des vitraux de l'église Saint Blaise.

Plan de financement :

Montant des travaux HT :	16 188,26 €
Subvention Conseil Départemental :	5 665,89 €
Subvention Région :	3 237,65 €
Collecte Fondation du Patrimoine (dons et souscription) :	4 047,08 €
Part communale :	1 618,82 €
Fonds de concours sollicité à la CDC MOVA :	1 618,82 €

* Commune de Mouhet pour la réalisation des travaux de rénovation de l'église Saint-Pierre.

Plan de financement :

Montant des travaux HT :	77 345,00 €
Subvention demandée D.E.T.R. :	23 203,00 €
Part communale :	38 673,00 €
Fonds de concours sollicité à la CDC MOVA :	15 469,00 €

* Commune de Tilly pour la réalisation des travaux de remise en état des cloches de l'église Notre Dame.

Plan de financement :

Montant des travaux HT :	906,00 €
Subvention demandée Conseil départemental. :	317,00 €
Part communale :	389,00 €
Fonds de concours sollicité à la CDC MOVA :	200,00 €

Voté à l'unanimité.

4 – Demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour les travaux d'éclairage public

Le projet d'investissement concerne la réhabilitation de l'éclairage public sur les communes de Chaillac et Saint-Benoît-du-Sault, afin de réaliser des économies d'énergie.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
- Travaux :		- Conseil Régional du	30 355,07 €
Com. de Chaillac	61 825,75 €	Centre-Val de Loire (CRST)	
Com. de Saint-Benoît-du-Sault	14 061,92 €	40%	
		- Autofinancement 60%	45 532,60 €
TOTAL (HT)	75 887,67 €	TOTAL (HT)	75 887,67 €

Voté à l'unanimité.

5 – Convention de partenariat avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans pour les visites guidées 2019

La Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans, créée en 2011 par cinq responsables d'associations de valorisation du patrimoine de l'Indre, a travaillé à la définition puis à la mise en œuvre d'un programme d'actions propre à développer l'activité culturelle et touristique du Sud Berry. Notre région présente un ensemble conséquent de sites du Moyen Age (mottes féodales, châteaux, maisons fortes, bourgs castraux, églises et chapelles, abbayes et prieurés), richesse patrimoniale incontestable.

La présente convention a pour objet la conclusion d'un partenariat entre la FCGCA et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin dans le cadre du projet d'itinérances « Les Chemins de la Guerre de Cent Ans » visant un plan d'animation concerté de sites touristiques médiévaux sis dans le Sud Berry - Nord Limousin et plus particulièrement le recrutement d'un ou une stagiaire (BAC+4/+5) pour une durée de quatre mois, en charge de la préparation et la conduite de visites guidées portant sur le patrimoine médiéval – châteaux, logis, maisons fortes, églises, bourgs castraux, ... - de son territoire, qui se dérouleront essentiellement durant les mois de juillet-août 2019.

Un circuit culturel sera proposé au public pour leur permettre de découvrir le patrimoine architectural médiéval du sud du Berry.

Gérard MAYAUD : fil de conduite très intéressant en vue du Pays d'Arts et d'Histoire.

Voté à l'unanimité.

6 – Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation. Et le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Mademoiselle Gaëlle NAUDEAU, étudiante, à l'Université de Limoges (87) en première année de Master professionnel « Valorisation du Patrimoine et Développement Territorial » effectuera un stage professionnel de quatre mois au sein de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin du 6 mai au 31 août 2019 (dans le cadre de la convention avec la Fédération des Chemins de la Guerre de Cent Ans).

Une gratification d'un montant de 2 100 € (indemnité de 525 € x 4 mois) lui sera alors allouée.

Voté à l'unanimité.

7 – Adhésion à l'Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît du Sault

Le projet de réhabilitation du prieuré de Saint-Benoît-du-Sault implique trois acteurs distincts : la Commune de Saint-Benoît-du-Sault, propriétaire du bâtiment, la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, porteur de projet désigné par la compétence culture et patrimoine définie dans ses statuts et l'Association Culturelle du Prieuré de Saint-Benoît-du-Sault, partenaire historique, en charge d'apporter soutien humain et financier et de veiller à l'animation culturelle du lieu.

Depuis 2017, l'association est en cours de redéfinition. De nouveaux statuts ont été votés le 19 juin 2018 prévoyant ainsi que « l'association à plusieurs objectifs :

- participer, en collaboration avec la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, notamment par la représentation en comité de pilotage du projet, à la définition, la réalisation et la mise en œuvre du projet de réhabilitation du site du prieuré de Saint-Benoît-du-Sault et à la programmation artistique et culturelle du futur établissement ;
- assumer les responsabilités et conduire les actions que la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin délèguera, le cas échéant, à l'association pendant toute la durée du projet (études, avis sur les décisions, suivi des travaux, actions de communication et/ou de valorisation et toutes autres actions nécessaires à la réalisation du projet). »

Les statuts modifiés de l'association prévoient la représentation de quatre élus de la Communauté de Communes au Conseil d'Administration. Le 26 juin 2018 ont été désignés par délibération du Conseil Communautaire les quatre membres suivants : Philippe GOURLAY, Daniel LAFORET, Gilles TOUZET et Alain NEVIÈRE.

Le montant d'une cotisation pour une collectivité territoriale s'élève à 200 €.

Voté à l'unanimité.

8 – Approbation des comptes de gestions 2018, dressés par le Trésorier de Le Blanc, des budgets principal et annexe

Pour le budget principal de l'exercice 2018 la section d'investissement présente un excédent de 1 250 333,28 € et la section de fonctionnement un déficit de 263 372,24 €.

Pour le budget annexe de l'exercice 2018 la section d'investissement présente un déficit de 79 673,34 € et la section de fonctionnement un excédent de 20 093,00 €.

Approbation à l'unanimité.

9 – Approbation des comptes administratifs 2018 des budget principal et annexe

C'est Gérard MAYAUD qui présente les résultats après avoir remercié Sophie BAZIN pour la qualité du travail de mise en forme et d'explications des éléments comptables.

Philippe GOURLAY s'étant retiré les comptes sont **approuvés et votés à l'unanimité**.

Alain OVAN : réflexion sur les zones pour accueillir de nouvelles entreprises.

Gérard MAYAUD : la commission économique se réunie le 3 avril. Normalement dans l'année les bâtiments seront tous occupés. Etude sur les zones faite. Comment les aménager ? 1^{ère} mission de Rémi

SAFAH : remplir les bâtiments vides et sa 2^{ème} mission remplir les terrains.

Départ de Michèle BALLET qui donne pourvoir à Philippe GOURLAY.

Philippe GOURLAY : Association des Maires à Coings. Analyse financière de chaque commune très intéressante et se propose de le faire passer aux communes intéressées.

10 – Affectations des résultats des budgets principal et annexe

Les propositions du Président :

Pour le budget principal : report excédent de recette en investissement de 1 775 415,19 € et report excédent de recette en fonctionnement de 191 647,97 €.

Voté à l'unanimité.

Pour le budget annexe : affectation en réserves de 87 974,51 € et report excédent de recette en investissement de 363 899,68 €.

Voté à l'unanimité.

11 – Vote des taux d'impositions (TH – TFB – TFNB – CFE et Gemapi)

Il est proposé de ne pas modifier les taux.

Rappel la taxe d'habitation est reversée aux communes. (via la DGFIP)

Considérant que le budget principal de la Communauté de Communes nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 1 357 849 €. Les taux d'imposition pour l'année 2019 sont fixés comme suit :

	<u>Taux réf. 2018</u>	<u>Taux 2019</u>	<u>Bases 2019</u>	<u>Produits 2019</u>
TH	8,76	8,76	7 290 000	638 604
TF (bâti)	1,08	1,08	6 824 000	73 699
TF (non bâti)	5,87	5,87	1 099 000	64 511
CFE	24,98	24,98	2 326 000	581 035
			Total	1 357 849

Voté à l'unanimité.

Le produit de la taxe Gemapi 2019 a été voté lors du conseil communautaire du 25 septembre 2018.

12 – Vote des subventions communautaires aux associations

* Suite à la réunion de la Commission Culture-Sport et Loisirs du 21 mars 2019 et aux propositions de celle-ci, Thierry BARBIER, Vice-Président, présente le tableau de répartition des subventions aux associations.

Associations	Subventions demandées	Subventions votées par la Commission
Culture		
Le Temps Suspendu	1 300,00 €	1 300,00 €
La Comédie Bélâbraise	4 000,00 €	4 000,00 €
Association "Les Quatre Saisons"	7 000,00 €	3 500,00 €
	12 300,00 €	8 800,00 €
Sports		
COMC (course cycliste le 5 mai 2019)	5 000,00 €	5 000,00 €
COMC (course cycliste le 5 octobre 2019)	5 000,00 €	5 000,00 €
Le Golf des Rosiers	3 000,00 €	1 000,00 €
Central Judo Club Chaillac	9 000,00 €	9 000,00 €
Association des Sports Mécanique de Prissac	2 500,00 €	1 500,00 €
AS MOVA	5 000,00 €	5 000,00 €
	29 500,00 €	26 500,00 €
Divers		
Comité d'Organisation d'Exposition Minéralogique	2 000,00 €	1 000,00 €
APEPC (projet danse intégrante)	Pas de montant	2 000,00 €
BIP TV (soutien) 1000 € en 2018	Pas de montant	1 000,00 €
Le Paysage Musical d'Eva Ganizate	15 000,00 €	15 000,00 €
Association CDF 2019 (concours chiens de berger)	10 000,00 €	5 000,00 €
	27 000,00 €	24 000,00 €

Voté à l'unanimité.

Gérard MAYAUD : dans l'année Blanche de Fontarce prévoir d'organiser un spectacle sur la place de Chaillac et fera une demande de subvention.

* L'école primaire de Mouhet sollicite une subvention pour participer au projet « D'une cour d'école à l'autre ». Cela consiste à faire découvrir et pratiquer le répertoire traditionnel de « chansons populaires dans le Bas-Berry » collecté dans les écoles de l'Indre au début du XXème siècle et à organiser un bal « trad » public.

Voté à l'unanimité pas de subvention.

* L'école François Rabelais de Saint-Benoît-du-Sault sollicite une subvention pour organiser avec les élèves de CM1-CM2 un voyage à Londres.

Voté à l'unanimité. Subvention de 2 223 euros.

13 – Vote du budget principal 2019

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	191 647,97
011	Charges à caractère général	1 865 570,00	013	Atténuations de charges	0,00
012	Charges de personnel	328 600,00	70	Redevance domaine public	30 300,00
014	Atténuations de produits	869 238,00	73	Autres impôts et taxes	2 683 464,00
65	Charges de gestion courante	636 656,77	74	Dotations et subventions	1 035 904,00
66	Charges financières	27 447,72	75	Autres produits de gestion	82 483,72
67	Charges exceptionnelles	500,00	7713	Libéralités reçues (dons)	500,00
			781	Reprise sur provision	5 004,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	3 748 012,49		TOTAL OP. REELLES	4 029 303,69
023	Autofinancement	263 244,74	777	Subv invest transférées	3 912,29
6811	Amortissements	146 762,75	7768	Neutralisat° amortissement	124 804,00
	TOTAL OP. D'ORDRE	410 007,49		TOTAL OP. D'ORDRE	128 716,29
	TOTAL DEPENSES	4 158 019,98		TOTAL RECETTES	4 158 019,98

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	0,00	001	résultat reporté	1 775 415,19
RAR	Restes à réaliser	1 947 560,30	RAR	restes à réaliser	252 608,84
1641	Emprunts	43 100,00	1068	Excédent affecté	0,00
16818	Autres prêteurs	13 400,00	10222	FC TVA	100 000,00
2033	Frais d'insertion	664,80	13	Subventions d'investissement	92 051,02
2041412	Fonds de concours	5 100,00			
2041581	Biens mobiliers, matériel et études	272 000,00			
2041632	Subvention au Budget Annexe	233 135,34			
2051	Concessions et droits similaires	640,00			
2151	Réseaux de voirie	2 000,00			
21571	Matériel roulant	-30 000,00			
21578	Matériel et outillage de voirie	3 488,92			
21751	Réseaux de voirie	10 800,00			
2183	Matériel et matériel informatique	12 000,00			
2313-10	Projet MARPA Roussines	10 000,00			
2317	Immobilisations corporelles	-292 523,11			
2317-32	Eclairage public prog. 2019	240 000,00			
4581..	Opérations invest. sous mandat	64 275,20	4582...	Opérations invest. sous mandat	64 275,20
020	Dépenses imprévues	30 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	2 565 641,45		TOTAL OP. REELLES	2 284 350,25
			021	Autofinancement	263 244,74
139..	Subv d'invest transférées	3 912,29	28...	Amortissements	146 762,75
198	Neutralisation amortissement	124 804,00			
2317	Travaux en cours (intégrat°)	6 894,00	2033	Frais d'insertion (intégrat°)	6 894,00
	TOTAL OP. D'ORDRE	135 610,29		TOTAL OP. D'ORDRE	416 901,49
	TOTAL DEPENSES	2 701 251,74		TOTAL RECETTES	2 701 251,74

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 4 158 019,98 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 701 251,74 €.
Voté à l'unanimité.

14 – Vote du budget annexe « locations commerciales » 2019

Section de fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	0,00
011	Charges à caractère général	41 400,00	75	Autres produits de gestion	58 788,79
65	Charges de gestion courante	23 049,56	774	Subvention du BP	12 056,77
66	Charges financières	0,00			
			7788	Produits exceptionnels	0,00
022	Dépenses imprévues	4 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	68 449,56		TOTAL OP. REELLES	70 845,56
023	Autofinancement	0,00	7768	Neutralisation amortissements	5 226,00
6811	Amortissements	7 622,00			
	TOTAL OP. D'ORDRE	7 622,00		TOTAL OP. D'ORDRE	5 226,00
	TOTAL DEPENSES	76 071,56		TOTAL RECETTES	76 071,56

Section d'investissement

DEPENSES			RECETTES		
001	Résultat reporté	0,00	001	Résultat reporté	363 899,68
RAR	Restes à réaliser	992 768,41	RAR	Restes à réaliser	188 017,20
2033	Frais d'insertion	220,80	1068	Excédent affecté	87 974,51
2151	Réseaux de voirie	-20 000,00	1312	Région	350 000,00
			13158	Subvention du Budget Principal	233 135,34
			1341	DETR	5 786,48
2313	Constructions	223 220,00			
2317	Immobilisations corporelles	20 000,00			
020	Dépenses imprévues	15 000,00			
	TOTAL OP. REELLES	1 231 209,21		TOTAL OP. REELLES	1 228 813,21
			021	Autofinancement	0,00
198	Neutralisation amortissements	5 226,00			
			2804422	Amortissements	7 622,00
2313	Travaux en cours (intégrat°)	36 505,71	2031	Frais d'étude (intégrat°)	35 284,91
			2033	Frais d'insertion (intégrat°)	1 220,80
	TOTAL OP. D'ORDRE	41 731,71		TOTAL OP. D'ORDRE	44 127,71
	TOTAL DEPENSES	1 272 940,92		TOTAL RECETTES	1 272 940,92

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 76 071,56 €.
La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 272 940,92 €.
Voté à l'unanimité.

15 – Questions diverses

Néant

16 – Informations diverses

L'atelier Graphistyl propose un nouveau produit concernant la signalétique des cimetières.

Composition des Conseils Communautaires en vue des échéances électorales de mars 2020. Dans la perspective des élections municipale de 2020, les conseils municipaux sont invités à délibérer, avant le 31 août 2019, sur la composition des conseils communautaires et la répartition du nombre de conseillers par chaque commune qui sera applicable au prochain renouvellement général.

La répartition de droit commun dit que les communes de Mouhet, Roussines, Mauvières et Saint-Hilaire-Sur-Benaize auraient 1 siège.

Cependant, cette répartition de droit commun peut être modifiée par les assemblées délibérantes, dans le cadre d'un accord local.

Cette modification de répartition, sur accord local, doit être adoptée selon la règle de majorité suivante : la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population. Cette majorité est conditionnée au vote favorable du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale du groupement.

Après simulation, les communes de Mouhet, Roussines, Mauvières et Saint-Hilaire-Sur-Benaize auraient 2 sièges. Par conséquent, le nombre de siège total passerait de 28 à 32.

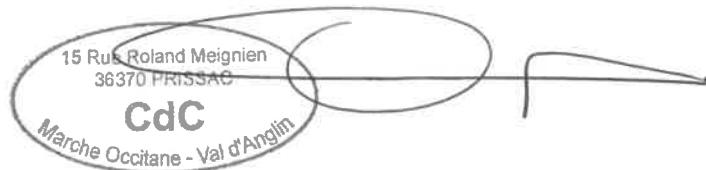
Daniel LAFORET : demande le compte-rendu du grand débat.

Philippe GOURLAY : il sera envoyé dans toutes les communes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 10.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 23 avril 2019 à 18H30 à Saint-Hilaire-Sur-Benaize.

Le Président, Philippe GOURLAY



15 Rue Roland Meignien
36370 PRISSAC
CdC
Marche Occitane - Val d'Anglim